



Recours collectif contre le CHSLD Saint-Charles-Borromée

Le RPCU est satisfait de la conclusion du recours collectif contre le CHSLD Saint-Charles-Borromée

Montréal, 19 avril 2013 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux réagit favorablement à l'entente conclue pour mettre fin au recours collectif contre le CHSLD Saint-Charles-Borromée (aujourd'hui le CHSLD Centre-Ville de Montréal) autorisé il y a plus de treize ans. Le RPCU soutient les résidents qui ont subi des préjudices et toute leur famille. Cette entente leur permettra de tourner enfin la page sur des événements difficiles.

« Nous félicitons le comité des usagers du CSSS Jeanne-Mance et le comité de résidents du CHSLD Centre-Ville de Montréal du travail qu'ils ont accompli dans la défense des droits des usagers et des résidents » a déclaré M. Claude Ménard, président du RPCU. *« Nous soulignons également la collaboration du conseil d'administration, de la direction de l'établissement et des autres parties dans la conclusion de ce recours collectif. Ils ont contribué à l'amélioration des conditions de vie des résidents »*.

Pour sa part, le directeur général du RPCU, M. Pierre Blain, a rappelé que ces événements avaient soulevé de nombreuses interrogations quant au respect des droits des usagers reconnus dans la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)*. *« La conclusion de ce recours met en évidence que la raison d'être des services de santé et des services sociaux est la personne qui les requiert, soit l'utilisateur, et que celui-ci doit demeurer une préoccupation première dans la prestation des services. Souhaitons que les leçons apprises permettront d'éviter que ce genre de situation se produise à l'avenir »*.

Rappelons qu'en décembre 2012 le RPCU dévoilait un état de situation sur l'hébergement pour les personnes en perte d'autonomie au Québec, dont l'une des recommandations proposait de repenser l'approche d'évaluation des milieux, puisque la qualité de vie et la qualité des soins et services offerts aux résidents n'étaient pas assurées malgré la multiplication actuelle des organismes de surveillance. *« Dans le cas du CHSLD Saint-Charles-Borromée, les mécanismes d'évaluation et de contrôle n'ont pas fonctionné puisqu'il aura fallu l'intervention des médias et le recours aux tribunaux pour que les droits des usagers du réseau de la santé et des services sociaux soient respectés. Le RPCU continuera à défendre les droits des usagers et des résidents »* de conclure M. Blain.

Profil de l'organisme

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux.